

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

## SOMMAIRE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE .....	1
1. OBJET .....	3
2. MODALITES D'INSCRIPTION.....	3
3. CONVENTION DE FORMATION .....	3
4. CONVOCATION .....	3
5. ANNULATION OU REPORT .....	4
6. PRIX ET MODALITES DE FACTURATION.....	4
7. CERTIFICAT DE REALISATION .....	5
8. REPRODUCTION DES SUPPORTS – PROPRIETE INTELLECTUELLE ...	5
9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES .....	5
10. RESPONSABILITE .....	6
11. CONTESTATION OU DIFFEREND .....	6

## **1. OBJET**

---

Les inscriptions aux actions de formation organisées par le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés sont soumises aux présentes conditions, sauf dérogation écrite et expresse de sa part.

Toute inscription aux formations du Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés emporte acceptation des présentes conditions générales de formation.

## **2. MODALITES D'INSCRIPTION**

---

L'inscription est effectuée via le site « ZIELESKIEWICZ et Associés », par courriel ou par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription ou la proposition de formation rempli(e) et signé(e). Une confirmation d'inscription est adressée aux clients par mail.

A l'issue de la formation, sur demande, un certificat de réalisation est adressé au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

Les formations sur mesure donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation ou d'un devis.

## **3. CONVENTION DE FORMATION**

---

Sur demande expresse, une convention de formation est adressée au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription, par courriel ou envoi postal.

Le client s'engage à préciser dans le bulletin d'inscription, le cas échéant, le nom et l'adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'informations ou d'accord de prise en charge par l'OPCO, ces documents seront établis au nom de la société).

Un exemplaire de la convention de formation doit être impérativement retourné au Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés.

## **4. CONVOCATION**

---

Avant l'action de formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires du stage est adressée au participant ou à défaut au responsable formation de la société qui le transmettra.

Pour les formations en présentiel, un plan d'accès du lieu de la formation est annexé à la convocation, le cas échéant.

Pour les formations en distanciel, un lien d'invitation est envoyé au moins 12 heures avant le démarrage de la session.

Les formations intra-entreprise (sur mesure) se déroulent, en principe, dans les locaux déterminés par l'entreprise commanditaire.

## **5. ANNULATION OU REPORT**

---

Le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés se réserve le droit d'ajourner une action de formation, au plus tard cinq jours calendaires avant le début de celle-ci (sauf circonstances exceptionnelles), si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés prendra contact avec les participants prévus pour convenir d'une prochaine date de formation.

Aucune indemnité n'est due du fait de l'annulation ou du report de la formation ou de la session de formation.

Sauf circonstances exceptionnelles, toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée soit par mail, soit par courrier dans un délai de 4 jours calendaires avant le début de ladite formation. A défaut, de respecter ce délai, ou en cas d'absence du participant inscrit à l'action de formation, le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés se réserve le droit de facturer à l'entreprise inscrite un dédit de 50 % du prix de formation, montant non imputable sur le budget de formation de l'entreprise inscrite.

Néanmoins, si le stagiaire inscrit ne peut pas assister au stage prévu, il peut être remplacé par une autre personne de la même entreprise. Le nom de la personne remplaçante devra être communiqué au Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés par écrit.

## **6. PRIX ET MODALITES DE FACTURATION**

---

Dans un délai de 15 jours suivant l'action de formation, de la session de formation, une facture est adressée à l'entreprise (au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription).

Il appartient au client s'il y a lieu, d'effectuer toutes les formalités administratives de prise en charge et de remboursement auprès de son organisme paritaire collecteur agréé. En cas de financement par un organisme collecteur ou un organisme payeur extérieur, le responsable de l'inscription devra communiquer au Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés les coordonnées complètes de l'organisme concerné et lui transmettre tous les éléments nécessaires pour assurer la facturation.

En l'absence d'information sur ce point au moment de l'inscription, la facture sera adressée directement à l'entreprise responsable de l'inscription.

Tout client s'engage à respecter les modalités de paiement, telles qu'elles sont énoncées dans ce document. Les factures établies par le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés sont payables, au comptant (30 jours fin de mois), dès réception par le client (par chèque ou par virement bancaire). En cas de non-paiement dans un délai de 30 jours, une procédure de relance sera enclenchée afin d'obtenir le règlement. En cas de non-paiement, une requête sera déposée auprès du Bâtonnier afin d'obtenir ledit règlement.

Les prix des actions de formation sont indiqués en euros HT et TTC.

Ils n'incluent pas les frais de déplacement et de séjour, de restauration engagés par les participants à la formation et pour les formations intra-entreprise (sur-mesure) les frais engagés par les formateurs.

## **7. CERTIFICAT DE REALISATION**

---

A l'issue de l'action de formation, un certificat de réalisation est édité ou transmis au participant.

## **8. REPRODUCTION DES SUPPORTS – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

---

Chaque support ou autre document relatif à une formation (support papier ou numérique), est réalisé par le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés. Le contenu de ces supports ne peut en aucun cas faire l'objet d'une reproduction ou d'une diffusion ou d'une modification par le client. Il ne peut être transmis à des tiers. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout autre transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisées par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives ou d'utilisation dans le strict prolongement de la formation, au bénéfice strictement personnel du participant concerné.

Nonobstant les termes du paragraphe ci-dessus, pour une formation intra intégrant la commande de conception de documentation spécifique, la propriété des éléments incorporels y afférent pourra faire l'objet de dispositions spécifiques dans la proposition.

En cas de formation en distanciel, le participant peut faire usage de son droit à l'image et s'il le souhaite, il peut se connecter à la session de formation sans utiliser le mode « visio ».

## **9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

---

Conscient de l'importance d'assurer la confidentialité des données, le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés prend des engagements forts vis-à-vis de la protection des données à caractère personnel.

Le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés y traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services formation. Les données sont traitées principalement pour les finalités suivantes :

- la gestion des inscriptions aux formations organisées par le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés (envoi par mail du programme de formation, des invitations, convocation, devis, questionnaires, convention de formation, feuilles de présence, attestation de fin de formation, facturation, relations avec les OPCO et organismes payeurs des formations).

- l'envoi d'invitations aux événements et formations organisés par le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés et/ou ses partenaires.

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de formation du Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés.

En particulier, le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés conservera les données liées au parcours de formation et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Les types de données collectées sont notamment les nom, prénoms, coordonnées professionnelles, fonctions, ancienneté dans le poste, ou niveau des participants. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées-ci-dessus.

Le Cabinet ZIELESKIEWICZ et Associés ne communique ces données à caractère personnel qu'à des destinataires habilités et déterminés, à savoir les avocats, les services administratifs, la comptabilité et la facturation du Cabinet, ainsi que les OPCO et organismes payeurs désignés lors de l'inscription.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel les concernant.

Ce droit pourra être exercé par courrier postal à l'adresse suivante, à l'attention du service communication : 7 rue de Bonnel – 69003 LYON accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Liberté (CNIL).

Pour une information complète sur le traitement des données, il convient de se reporter à notre Politique de protection des données (mentions légales).

## **10. RESPONSABILITE**

---

Pendant la durée de la formation, les participants sont couverts par la responsabilité civile de leur entreprise.

## **11. CONTESTATION OU DIFFEREND**

---

Si une contestation ou un différend relatif à la présente convention venait à surgir, les parties conviennent de rechercher une solution amiable au besoin en recourant auprès de Monsieur le Bâtonnier du Barreau du ressort où se déroule la formation.